ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE TOULON OUEST

adeto NEWS

JANVIER - FÉVRIER 2012 N° 43

Le mot du président

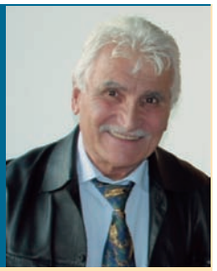

À l'aube de cette nouvelle année, il est plus que jamais indispensable de protéger nos entreprises et manifester notre envie de rester debout. Malgré les coups qui font très mal. Ne nous détournons pas de la réalité. Nous vivons une crise mondiale qui dure et perdure depuis trop longtemps. Nos politiques sont engagés pour trouver des solutions. Nous aussi, engageons nous pour qu'ensemble nous sortions de l'ornière, je dis bien ensemble, seule solution pour demeurer debout.

Nous avons besoin, en effet, d'un pouvoir politique engagé, des banques pour nous soutenir, d'une administration attentive à nos besoins, car un pays qui compte des millions de chômeurs est un pays qui se meurt. Aussi, ne soyons pas pessimistes. Nos volontés d'entreprendre doivent rester intactes. Elles sont, certes, plus restrictives, mais pas utopiques.

Deux mots sur les déchets industriels. Il y a, semble-il, une certaine incompréhension à ce sujet. Suite au désengagement des communes sur la collecte des déchets industriels, l'ADETO, en partenariat avec Véolia choisi sur appel d'offres, a mis en place un service mutualisé afin de minimiser au mieux les frais engendrés par cette situation. Il est vrai que ce ramassage va engendrer un coût supplémentaire. C'est vrai aussi qu'il faudra en tenir compte lors de nos appels d'offres et veiller auprès de nos fournisseurs pour qu'ils ne surchargent pas leur livraison de cartons, papiers et autres emballages souvent superflus. Un peu plus de professionnalisme de part et d'autres devrait nous faire baisser les coûts, de même que sensibiliser le personnel au gaspillage quotidien devrait également nous aider dans cette tache.

(suite page 2)

Le groupement d'employeurs : un nouveau mode de recrutement !

MUTUALISATION. Un mot de plus en plus utilisé. Mutualisation des moyens, des services et, concernant la situation financière de la zone Euro, ne parle-t-on pas… de mutualiser la dette ! C'est dire si la mutualisation semble être devenue un horizon incontournable pour de nombreuses situations pour lesquelles il paraît difficile, voire souvent impossible, de trouver une solution individuelle. La mutualisation des services a donc été inscrite à l'ordre du jour de notre association.

Dans un premier temps, nous avons voulu expérimenter ce concept pour la collecte des déchets industriels. Sa récente mise en place permet désormais aux entreprises, tout en respectant scrupuleusement la législation, de s'acquitter au meilleur prix de cette obligation.

Pour poursuivre cette première expérience, l'ADETO se propose de mutualiser l'emploi en mettant à disposition de plusieurs entreprises des plages de travail à partager. C'est le groupement d'employeurs. Ces groupements, auxquels des entreprises adhèrent, mettent à leur disposition des collaborateurs pour des périodes déterminées. En France, entre 20 000 et 30 000 salariés sont déjà concernés.

À cet effet, une association, l'ADETO GP, vient d'être créée au sein même de l'ADETO pour mettre en œuvre un groupement d'employeurs destinés aux entreprises de notre zone d'activités.

Un groupement d'employeurs fonctionne comme une entreprise à part entière sauf que ses salariés, recrutés en CDI, ne sont pas présents physiquement dans celle-ci, puisqu'ils partagent leur temps de travail dans d'autres entreprises, elles-mêmes clientes de leur employeur. Ils peuvent ainsi travailler dans deux sociétés différentes durant la même semaine: deux jours chez l'un, trois jours chez l'autre.

Peut-être une solution pour des entreprises qui n'ont pas la capacité ou la volonté de recruter un salarié à temps plein…

(Lire l'article en pages 4 et 5)

SOMMAIRE

De tout un peu… 2
Actualités… 4
Un Groupement d'Employeurs à l'ADETO
Partenariat… 6
VAI : renforcer les filières économiques
Quoi de neuf chez TPM… 6
Des métiers et des hommes… 7
FIMAT
Grand Frais
La bourse de l'immobilier… 8

Cela étant, dernièrement, un lecteur anonyme – bien sûr ! – a cru bon de me retourner le dernier numéro de notre journal. Barrant l'article traitant de la mutualisation des déchets, ce lecteur avait inscrit en caractère gras : « magouille avec les politiques ».

D'abord, ceux qui me connaissent bien savent que, pour moi, les politiques c'est comme la police ou la gendarmerie : on les critique toute l'année mais on est très heureux de les voir lorsque nous en avons besoin…

Ensuite, l'ADETO n'est pas une association de magouilles mais une association qui est là pour aider les entreprises, établir un trait d'union entre les pouvoirs publics et nous mêmes, dans un esprit de bénévolat le plus complet, alors s'il vous plait adhérez à l'ADETO plutôt que parler de magouille et vous vous rendrez compte de notre travail. Et plus vous serez nombreux à adhérer et plus nous aurons de poids face aux instances sur tous les problèmes de votre quotidien.

J'ai également reçu des plaintes concernant les gens du voyage. À ce sujet, je voudrais faire remarquer que TPM avait, durant plusieurs années, pris en charge le gardiennage sur La Millonne I et II. Le résultat s'est avéré plus que satisfaisant. À l'issue de ce contrat, TPM a proposé aux entreprises de mutualiser ce service moyennant une participation minime. Aucune entreprise n'a voulu y participer… et le lendemain les gens du voyage sont venus se réinstaller sur tous les terrains vacants ! Je vous laisse la réflexion.

Mais, pour finir sur une note positive, souhaitons que 2012 nous apporte enfin les transformations escomptées sur l'avenue Robert Brun.

Gabriel De Pasquale
Président de l'Adeto

ADETO NEWS

Espace Entreprises
419, avenue de l'Europe - BP 70085
83181 SIX-FOURS
Tél. 04 94 63 16 08 - 06 79 94 39 39
email : adeto@wanadoo.fr

Directeur de la Publication :
Gabriel De Pasquale

Conception Edition : **SIRA - 04 94 74 00 09**

Impression : **2300 exemplaires**

De tout un peu…

Bientôt une crèche inter-entreprise…

C'est une première expérience qui va être tentée dans notre zone d'activités avec la création d'une crèche inter-entreprise. Rappelons que cette formule nécessite une participation financière des entreprises pour le compte de leurs salariés. L'initiative en revient à l'association « La Part du Rêve » qui a effectué une étude auprès de l'ensemble des entreprises afin de déterminer les éventuels besoins. Il se trouve donc qu'une petite structure de dix berceaux va prochainement voir le jour. L'association qui, précisons-le, a déjà créé l'équivalent sur la zone Est, est à la recherche d'un local d'environ 120 m² au cœur du pôle d'activités.

Zones franches urbaines : c'est confirmé !

Dans notre dernière édition, nous avions annoncé la probable reconduction du dispositif concernant les zones franches urbaines. C'est confirmé… Le projet de loi de finances pour 2012, présenté le 28 septembre 2011, reconduit le dispositif des ZFU jusqu'en 2014. Il crée néanmoins une nouvelle condition pour bénéficier des exonérations fiscales d'impôt sur les bénéfices, qui exige que des salariés embauchés résident dans la zone.
Plus précisément, concernant les conditions d'emploi pour bénéficier de l'exonération des bénéfices, il est créé un nouveau régime renforçant l'incitation pour les entreprises à recourir à l'emploi local. Dorénavant, les entreprises devront employer au moins 50 % de salariés résidant en ZFU ou en ZUS pour bénéficier de l'exonération fiscale à l'impôt sur les bénéfices. Auparavant la condition d'emploi était d'un tiers et ne concernait que les exonérations sociales.

L'ADETO toujours partenaire du Téléthon

Cette année encore, le Théléthon a donné lieu à une importante mobilisation sur la commune de Six-Fours puisqu'une une centaine de groupements (écoles, collèges, lycée, associations, entreprises, etc.) se sont rassemblés pour donner le plus grand retentissement possible à cette manifestation de solidarité.
Malheureusement, la crise est aussi passée par là puisque le résultat financier a été inférieur à celui de 2010.
Pour sa part, l'ADETO, a participé à l'achat des tee-shirts dont le dessin a été réalisé par Patrice Garcia, le dessinateur de Arthur et les Minimoys.

Téléthon

Formation continue : pourquoi pas l'université…

Le Service Formation Continue de l'Université du Sud Toulon Var a pour mission essentielle d'être l'interlocuteur de tout adulte désirant se former à l'Université.
Aussi, que vous soyez salarié, demandeur d'emploi, en reprise d'études ou que vous cherchiez à vous reconvertir dans un autre domaine, la Formation Continue de l'Université vous informe, vous conseille, vous aide dans des démarches administratives souvent complexes, puis procède à votre inscription en tant que stagiaires de la Formation Continue.
Fondé en octobre 1972, la Formation Continue de l'Université dispose d'une antenne sur le Campus de La Garde et d'une antenne à la faculté de Droit de Toulon. Vous sont proposés : des diplômes nationaux en horaires aménagés (licence pro activités juridiques Spécialité Gestion immobilière, Master 1 et 2 Droit privé Spécialité Droit et Gestion du Patrimoine…), des diplômes d'Université (Gérontologie, Soins palliatifs, Management et achat publics, Écrivain public, Éthologie, Droit fiscal, Expertise judiciaire…), des Examens Internationaux d'Anglais : (Cambridge, Toefl IBT, TOEIC) ainsi que des cours de préparation à ces examens et des cours de langues tout public (Anglais, Espagnol, Arabe, Français langue étrangère…).
Contact :
04 94 14 22 50
ou formation-continue@univ-tln.fr
Service commercial :
Martine Py : 04 94 14 25 34
ou py@univ-tln.fr
Site : http://formation-continue.univ-tln.fr

Que la lumiere soit…

Comme chacun peut s'en apercevoir, La Millonne a été équipée de magnifiques lampadaires dont la nécessité n'est pas à démontrer, surtout durant cette période hivernale. Comme les autres voies, la rue de La Valette possède les siens qui, ma foi, ont belle allure et en plus… ne consomment rien. Depuis leur installation, il y a maintenant trois ans, pas le moindre kilowattheure n'a été dépensé puisqu'ils n'ont jamais été éclairés ! Il convient de préciser que cette rue, qui donne accès à La Millonne, était jusqu'à présent volontairement obstruée par un tas de sable. Etait-ce la raison de cet « oubli » ? Aujourd'hui, la voie est libre et il serait grand temps que quelqu'un appuie sur l'interrupteur !

Le Lycée Paul Langevin et ses abords vont changer de visage

Le Lycée Paul Langevin, par les formations qu'il dispense, est une institution qui trouve parfaitement sa place au cœur de notre zone d'activités car, ne l'oublions pas, ses enseignants forment nos collaborateurs de demain et sans doute de nombreux futurs chefs d'entreprises. Aussi, c'est avec satisfaction que nous avons pu prendre connaissance des profondes restructurations dont il va faire l'objet dans les trois années à venir. Outre le confort apporté à l'ensemble des élèves, c'est aussi le visage de notre pôle d'activités qui va se trouver en partie transformé.

Cette restructuration va se dérouler au sein d'un programme étalé sur trois ans.

La première tranche, déjà mise en œuvre et qui couvrira l'année 2012, comprendra la construction d'un nouveau bâtiment destiné à recevoir le CFA, le GRETA, MGI et VAE, actuellement installés dans les locaux du collège Wallon. Une salle de réunion pouvant accueillir 160 personnes avec un accès direct de l'extérieur verra également le jour. Elle pourra être mise à disposition de partenaires liés à l'Éducation Nationale.

Quant à la deuxième tranche, sur l'année 2013, elle consistera, après désamiantage, à la destruction de l'ancienne cantine qui sera remplacée par un pôle scientifique.

Enfin, la dernière tranche de 2014 sera consacrée à l'agrandissement du CDI avec construction, à l'étage d'une salle de musculation ainsi que le déplacement de différents services intérieurs.

À l'issue de cette opération, les locaux du collège Wallon, fermé depuis plusieurs années et accueillant pour deux ans les élèves du collège Reynier, seront totalement libérés à l'exception de l'atelier de soudure.

Concernant les abords de l'établissement, une gare routière, située en parallèle de la route, pourra accueillir six bus ainsi qu'une dépose minute qui, n'en doutons pas, sera largement appréciée des parents. Ce sera peut-être l'occasion pour TPM de procéder à l'aménagement du croisement avec le boulevard de l'Europe qui, comme nous l'indiquions il y a peu, présente un réel danger.

Gens du voyage à la Millonne : coucou, nous revoilà !

Il n'aura pas fallu longtemps… À peine le gardiennage mis en place par TPM a-t-il été supprimé que les gens du voyage ont immédiatement réinvesti La Millonne. Et pas n'importe où, en plus… Comme une provocation, juste devant l'ancien poste de gardiennage !

On pourra toujours dire que la surveillance aura été levée trop tôt, Sans attendre que tous les chantiers aient été mis en route. Peut-être, mais reconnaissons que TPM, en prenant en charge les frais de cette surveillance durant plusieurs années, a largement contribué à sécuriser le site et qu'il appartient aussi aux nouveaux arrivants d'occuper l'espace le plus rapidement possible. Or, tous les lots ont été vendus et pour la plupart d'entre eux, les permis de construire ont été délivrés. Un début de travaux, même symbolique, aurait sans doute évité ces occupations qui s'avèrent de plus en plus insupportables.

Cela dit, même si nous ne désarmons pas sur la mise en place d'un réseau de vidéo-surveillance, disons-le clairement, la sécurité de la zone, et plus particulièrement d'un espace défini et clos comme c'est le cas à La Millonne, c'est aussi l'affaire des entreprises. S'il appartient à une société de se prémunir individuellement contre les risques de cambriolages, elle pourrait aussi s'inscrire dans une démarche collective pour assurer tout ou partie de la sécurité d'un secteur. Cela passe, bien entendu et là encore, par la mutualisation des moyens. Aussi, après l'expérience concluante concernant la collecte des déchets industriels, l'ADETO est prête à étudier la possibilité d'un gardiennage mutualisé. Mais, encore faut-il que les chefs d'entreprises en manifeste la volonté. Rappelons que nous avions en son temps, avant l'intervention de TPM, suggéré cette solution et que nous nous étions heurtés à un refus. Les mentalités ont-elles évolué ? La balle est dans le camp des entreprises.

Prochain déjeuner de l'Adeto : le 28 février à *La Playa*

Le dernier déjeuner de l'ADETO qui s'est tenu fin janvier au restaurant « La Playa » a été l'occasion pour la vingtaine de chefs d'entreprises présents de formuler des vœux pour la nouvelle année dans une ambiance des plus conviviales.

Rappelons que ces déjeuners informels ou chacun paie son écho se déroulent tous les derniers mardis de chaque mois et qu'ils offrent l'occasion de mieux se connaître, d'échanger des idées… et même parler business ! Le prochain déjeuner aura lieu le mardi 28 février toujours au restaurant « La Playa ». Les inscriptions sont reçues par e-mail ou téléphone au siège de l'ADETO.

Nouvellement créé par l'ADETO :

Un groupement d'employeurs pour répondre à l'évolution du monde du travail

De très nombreux chefs d'entreprises hésitent à recruter le salarié supplémentaire qui s'avérerait pourtant nécessaire pour le développement de leur entreprise. La principale des raisons réside dans la crainte de ne pas pouvoir lui offrir la capacité de travail justifiant un emploi à temps plein. Et avec la crise, bien évidemment, cette crainte se trouve renforcée…

C'est surtout le cas dans les petites entreprises – et à fortiori dans les T.P.E. - où l'entrepreneur doit assurer de nombreuses fonctions : la production, la vente, la gestion. Il se rend vite compte qu'il ne peut pas tout faire correctement. Or, il hésite à recruter, car c'est une décision très difficile à prendre, un saut quantitatif important à réaliser, mais aussi un saut qualitatif grave : il faut manager un collaborateur et satisfaire à des obligations administratives lourdes. Et puis, il ne faut pas se tromper dans le recrutement !

C'est pour apporter une solution à ces chefs d'entreprises qui doutent et leur permettre de recruter selon leurs besoins respectifs, sans supporter la charge d'un emploi permanent, que l'ADETO vient de créer un Groupement d'employeurs. Conçu sur le principe de la mutualisation et le partage du travail, il permet de fixer des salariés dans un même bassin d'emplois en répondant à deux objectifs souvent contradictoires : la flexibilité nécessaire à toute entreprise et la sécurité légitimement demandée par le salarié. Les groupements d'employeurs ont le vent en poupe puisque près de 400 structures de ce type se créent chaque année.

Créé par le législateur en 1985, le groupement d'employeurs est une structure associative qui réunit plusieurs entreprises dans le but de recruter des salariés et de les mettre à disposition de ses membres, selon leurs besoins. Il peut également apporter à ses membres son aide ou son conseil en matière d'emploi ou de gestion des ressources humaines.

C'est sous cette forme que l'ADETO a créé une association intégrée, ADETO GE, constituant son groupement d'employeurs. Les membres de son conseil d'administration sont les mêmes qui président aux destinées de l'ADETO. Bien entendu, seuls les adhérents de l'ADETO peuvent prétendre à en faire partie.

Le fonctionnement d'ADETO GE est simple :

Le groupement d'employeurs recrute le salarié en contrat à durée indéterminée, le rémunère et s'acquitte des charges. Il gère le planning du salarié en fonction des besoins des entreprises et facture à ces dernières les mises à disposition du salarié au prorata du temps de travail effectué. En aucun cas, il ne peut prétendre faire des profits. Il assure également le suivi et veille à l'évolution du salarié en fonction de ses compétences et de ses attentes. Une relation contractuelle est établie avec l'entreprise par une convention de mise à disposition qui fixe la nature du poste occupé, la durée, le rythme de la mission et le niveau de facturation. À noter qu'un préavis de six mois est demandé pour mettre un terme à un contrat souscrit auprès de l'ADETO GE.

Quant au salarié, il n'a qu'un seul contrat de travail, son seul employeur étant le Groupement et non les différentes entreprises. Il entretient toutefois une relation contractuelle avec les entreprises par la convention de mise à disposition. Les avantages sociaux (mutuelle, prévoyance, repas…) sont ceux de l'ADETO GE. Enfin, concernant la convention collective, lorsque les entreprises entrent dans le champ d'application d'une même convention collective, cette convention est obligatoirement celle du groupement. Dans le cas contraire, le choix de la convention collective généralement retenue est celui de l'activité qui bénéficie du plus grand volume horaire de mises à disposition.

Pour les entreprises, le groupement d'employeurs présente de nombreux avantages. D'abord, le recrutement simplifié est adapté aux besoins. Ensuite, la mutualisation des demandes de main d'œuvre, ponctuelles ou récurrentes, permet aux entreprises d'un territoire d'adapter leurs ressources humaines aux besoins exprimés et contribue au développement d'un vivier de compétences locales. Les salariés d'un Groupement d'Employeurs sont recrutés selon des méthodes et des critères rigoureux et le renforcement de leurs compétences, grâce au temps partagé, en fait des salariés motivés dotés d'une forte capacité d'adaptation.

Les salariés des Groupements d'employeurs bénéficient de nombreux avantages.

Outre la stabilité de l'emploi – le contrat privilégié étant le CDI – le groupement permet très souvent de changer d'entreprise, de diversifier ses compétences, de multiplier les expériences, de ne pas tomber dans la routine, tout en acquérant de l'expérience. Cette richesse humaine et professionnelle apporte aux salariés de grandes facultés d'adaptation et une connaissance globalement plus large de l'entreprise. Ils possèdent ainsi de nombreux atouts pour réussir leur parcours professionnel.

Le Groupement d'Employeurs permet de lutter contre la précarité dans la mesure où il additionne des

contrats à temps partiel pour les consolider dans un temps plein. Quant aux conséquences sur le marché du travail, ce concept pose une adéquation optimale entre l'offre et la demande et permet d'harmoniser au mieux, sur un territoire donné, les compétences disponibles et les besoins des entreprises.

Cette nouvelle approche du travail modifie considérablement les relations salariés-entreprises et, répondant à l'évolution du monde du travail, permet au mot « flexibilité » de retrouver un sens positif pour les salariés. ■

POURQUOI PAS VOUS ?

Vous hésitez à recruter un nouveau collaborateur car vous craignez ne pas pouvoir supporter la charge d'un emploi permanent ? Pourquoi ne pas adhérer à ADETO GE ?
Faites-nous part de vos besoins, nous étudierons votre problème et vous proposerons la solution la mieux adaptée à vos besoins.
À toutes fins utiles, nous vous signalons que des premières demandes sont parvenues à ADETO GE. Elles concernent un factotum, un assistant juridique et un technicien en automatisme.
Si vous voulez en savoir plus, vous êtes conviés au petit-déjeuner de présentation qui se tiendra le vendredi 10 février à 8h30 au restaurant « Le Carré », à Six-Fours.

PRISE DIRECTE...

Laëtitia Cinquini, directrice de ProGetVar Provence Méditerranée

Le groupement d'employeurs, c'est la fidélisation du salarié à un coût maîtrisé...

Émanation d'initiatives concertées entre les partenaires institutionnels, les représentants consulaires et syndicaux et les acteurs de l'emploi du territoire varois, « ProGet Var Provence Méditerranée » a pour objet la promotion du dispositif des Groupements d'Employeurs. Nous sommes allé à la rencontre de Laëtitia Cinquini, sa directrice, qui apporte quelques précisions sur ce nouveau concept.

Laëtitia Cinquini

ADETO NEWS : À quels types de besoins répond un GE ?
Laëtitia Cinquini : *À partir du moment où il est partagé entre plusieurs entreprises qui ont des besoins ponctuels, récurrents tout au long de l'année, il peut répondre à n'importe quel type d'emploi ou d'activité. Il n'y a pas de règle. Les besoins peuvent* être similaires et/ou complémentaires.

A.N. : Qu'est-ce qui distingue le groupement d'employeurs du travail temporaire ?
L.C. : *Le travail temporaire, comme son nom l'indique, ne doit être que temporaire et en aucun cas il ne doit y avoir fidélisation du salarié. Le groupement d'employeur, lui, répond à un besoin temporaire mais récurent. On peut, à partir du moment où on trouve les complémentarités, inscrire le salarié dans un C.D.I. à temps plein parce ce dernier va être partagé. On ne se situe pas sur le même créneau.*

A.N. : Quels sont les principaux avantages du groupement d'employeurs ?
L.C. : *D'abord, c'est la fidélisation du salarié à un coût maîtrisé. Ensuite, on peut anticiper ses besoins en main d'œuvre, alors que les recrutements de dernière minute font généralement perdre de l'argent et, de plus, le salarié peut ne pas être adapté ou qualifié.*

A.N. : Dans quelle situation juridique se trouvent les salariés ? Bénéficient-ils des mêmes droits que les autres salariés ? En matière de congés par exemple ?
L.C. : *Les salariés sont sous contrat de travail du groupement d'employeurs et mis à disposition d'entreprises utilisatrices. Une convention collective est obligatoirement applicable au groupement d'employeurs. Quant aux congés, conformes au droit, ils sont généralement prévus dans le calendrier de répartition du temps de travail. Nous préconisons d'ailleurs ce type de fonctionnement afin d'éviter toute problématique en cours de contrat.*

A.N. : Quel est le coût pour l'entreprise utilisatrice ? Plus cher ou moins cher qu'un intérimaire ?
L.C. : *On peut dire, même si les vocations sont différentes, que le groupement d'employeurs peut être concurrentiel car les coûts de fonctionnement sont définis par les adhérents. D'ailleurs, bon nombre de groupements sont gérés par du bénévolat et ne font appel à un comptable que pour établir les bulletins de salaire.*

A.N. : Que se passe-t il si un membre n'honore pas ses engagements ? S'il n'a plus besoin d'un salarié, par exemple ?
L.C. : *C'est un scénario possible qu'il convient d'anticiper en créant un fonds de trésorerie à partir d'une petite contribution sur la facture de l'adhérent. Il sera mis en réserve pour régler ce genre de problème. De plus, un préavis de rupture est établi et une caution est généralement demandée lors de la création du GE Cela étant, il appartiendra à ses membres de mettre à profit cette période de préavis pour rechercher une autre entreprise adhérente.*

A.N. : Y a-t-il des contraintes en terme de distance géographique ?
L.C. : *Elles relèvent du bon sens… Il faut que ce soit gérable. On ne peut pas demander à un salarié d'intervenir au-delà d'un rayon de 25 kilomètres car les frais et les temps de trajet doivent être pris en compte.*

A.N. : Quelle est l'attitude des syndicats vis-à-vis des GE ?
L.C. : *Ils manifestaient la crainte de voir disparaître les avantages sociaux des salariés. Mais la loi pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels, dite « loi Cherpion »,* adoptée le 1er novembre dernier, devrait les rassurer car il n'y pas de discrimination en matière sociale et salariale au sein d'un groupement d'entreprises.

Var Accueil Investisseurs : l'agence de développement économique qui monte en puissance

Outil de promotion écono-mique et de développement du territoire varois, Var Accueil Investisseurs a été créé en 1997 à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie et du Conseil général du Var.

Var Accueil Investisseurs a pour objectif de conforter et renforcer les filières économiques à haut potentiel par l'accompagnement d'entreprises locales ou par l'accueil et l'implantation d'entreprises françaises et étrangères.

Porte d'entrée dans le Var pour les investisseurs, VAI rassemble des compétences organisées autour de 5 missions avec une équipe de 5 personnes :

- La promotion du Var économique en France et à l'étranger,
- La détection de nouveaux projets d'implantation,
- L'accompagnement à l'implantation et mise en relation des entreprises avec leurs partenaires sociaux-économiques locaux et régionaux,
- Les relations avec les territoires,
- La veille et intelligence économique sur les filières d'excellence.

Depuis 15 ans, l'Agence de développement économique occupe le terrain. Elle est aussi à l'initiative de campagnes de prospection ciblées sur des marchés porteurs en lien avec des salons spécialisés en France et à l'International. Un travail qui porte ses fruits.

C'est ainsi qu'en 2011, Var Accueil Investisseurs a participé à 9 salons professionnels afin d'assurer la promotion économique du département et de prospecter de nouveaux projets d'implantation (SIAE le Bourget, le Forum Entreprise Défense, Tables Rondes sur la Santé, etc.). En lien avec l'AFII (Agence Française pour les Investissements Internationaux), l'agence renforce la notoriété du département à l'international. Vingt-cinq portraits d'entreprises varoises on été réalisés dont une grande partie diffusée sur le site de Var Ecobiz – portail économique du Var. Enfin, l'agence édite et met à jour différentes présentations économiques dans les filières varoises suivantes : agroalimentaire, défense et sûreté, environnement, mer et nautisme, santé et bien-être, sports mécaniques.

L'ensemble de ces actions ont permis, en 2011, l'implantation et le développement de 45 entreprises dans le Var, qui ont contribué à sauvegarder et à créer 307 emplois.

Contacts :
Espace Entreprises des Playes
419 Avenue de l'Europe
BP 30100
83180 Six-Fours-les-Plages Cedex
Tél. +33 (0)4 94 22 80 06
Fax +33 (0)4 94 22 80 58
e-mail : vai@var.cci.fr
internet : www.var-invest.com

QUOI DE NEUF CHEZ TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Un site dédié aux entrepreneurs

La communauté d'agglomération et ses partenaires viennent de lancer un nouveau site internet dédié aux entrepreneurs. Cette entrée unique présente les différents acteurs économiques et institutionnels de Toulon et de sa région et propose aux porteurs de projets des informations, des conseils, les démarches à suivre et un accompagnement. **Rendez-vous sur http://www.entrepreneuratoulonmed.com !**

TPM a 10 ANS !

La communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée a 10 ans cette année. À l'occasion de cet anniversaire, la collectivité a réalisé un diaporama retraçant les grandes actions réalisées pendant cette décennie dans chacune de ses compétences sur l'ensemble du territoire composé aujourd'hui de 12 communes*. Visible sur le site internet de TPM (www.tpm-agglo.fr, rubrique 2002-2012).

**Carqueiranne, La Crau, La Garde, Hyères-les-Palmiers, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Saint-Mandrier-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer, Toulon, La Valette-du-Var.*

En route pour la TSR !

À vos agendas, la course des grands voiliers revient les 27, 28, 29 et 30 septembre 2013 à Toulon. Après le succès de l'édition 2007, qui avait rassemblé près d'un million de visiteurs, la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée accueille une nouvelle fois cet évènement exceptionnel. Visites des voiliers, embarquements, promenades en mer, tournois sportifs, défilés, parade des équipages, pendant ces quatre jours, l'agglomération toulonnaise va vivre au rythme de l'événement. Cinquante voiliers, dont 20 à 25 parmi les plus grands (classe A) et 2000 marins représentant plus de 20 pays sont attendus. Cette manifestation, d'une attractivité sans équivalent sur le territoire toulonnais, offre un volet culturel au projet économique du Technopôle de la Mer. Elle

sera l'occasion d'une implication active du monde des entreprises par des formules partenariales diverses permettant même l'embarquement à bord de l'un de ces géants des mers pour une croisière entre Barcelone à Toulon dès le 22 septembre 2013.

Pour plus d'informations sur l'embarquement :
04 94 05 35 41 ou
cellulenautique@tpmed.org
Et les partenariats :
06 24 72 38 78 ou
rviandesrives@tpmed.org

Grand Frais
prochainement implanté sur notre zone

Une fois n'est pas coutume… Cette entreprise n'ouvrira ses portes qu'en septembre 2012, mais nous avons pensé que, compte tenu de son concept novateur et de l'importance que l'agro-alimentaire occupe sur notre zone, il était intéressant d'apporter un éclairage sur cette future implantation.

GRAND FRAIS, c'est son nom, est un concept unique de distribution de produits frais. Il s'agit en fait d'un nouveau mode de distribution qui répond à une nouvelle demande de la part des consommateurs.

De nombreuses études le montre, notre comportement évolue. De nos jours, le consommateur souhaite pouvoir choisir. Ses attentes en matière de qualité et de confort sont sans cesse croissantes. C'est pourquoi il désire diversifier ses habitudes d'achat en fonction de son environnement et de ses contraintes immédiates. Le consommateur de produits frais, en particulier, souhaite s'approvisionner au jour le jour et à proximité de son lieu d'habitation.

Le concept de surface commerciale développé par GRAND FRAIS repose sur la participation de plusieurs exploitants indépendants spécialisés dans différents métiers : fruits et légumes frais et secs, boucherie, produits laitiers, poissonnerie et boulangerie.

Affiliées à aucune centrale d'achat, ces exploitants sont totalement indépendants des enseignes nationales de grande distribution et ont la particularité d'effectuer eux-mêmes leurs achats en direct auprès des producteurs, des éleveurs ou des fabricants.

La règle dans les magasins GRAND FRAIS est d'assurer une qualité maximum et de la maintenir à haut niveau. Cette qualité passe surtout par la fraîcheur irréprochable des produits. Un atout qui concerne particulièrement les fruits et légumes. Le consommateur découvre ici des produits qui, pour la plupart ont été cueillis la veille. C'est une véritable garantie de saveur et donc de plaisir redécouvert.

Proximité, rapidité, sont quelques uns des atouts de l'enseigne.

Proximité, car on accède rapidement au parking de stationnement. Rapidité, car un seul passage en caisse permet au client d'optimiser le temps consacré à ses courses.

Dotés de larges allées spacieuses, le magasin sera climatisé et la température constante tout au long de l'année permettra d'accueillir dans les meilleures conditions la clientèle. Elle sera également nécessaire pour la conservation des produits qui supportent mal les variations de température.

Avec une ouverture prévue pour septembre 2012, la création du magasin et son aménagement intérieur, réalisés prioritairement avec des entreprises locales, feront appel à l'intervention de différents corps de métiers spécialisés. De même que, par la suite, les travaux de maintenance ultérieurs seront également confiés à des entreprises locales.

Enfin, la création du magasin nécessitera l'emploi d'une quarantaine de personnes toutes engagées en contrat à durée indéterminée. Alors, bienvenue à GRAND FRAIS !

Fimat

Patrick Saint Etienne
04 94 10 95 95

« Nous sommes une unité industrielle au savoir faire artisanal, explique Patrick Saint Etienne, gérant de FIMAT (Fabrication Industrielle de Menuiseries Aluminium et Thermolaquage). *Nous pouvons répondre à des demandes importantes ou artisanales* ». FIMAT est certainement l'une des entreprises les plus anciennes de notre zone, puisqu'elle a été créée il y a une quarantaine d'années à son emplacement actuel. En fait, on y distingue deux activités connexes réservées à une clientèle de professionnels, d'une part, la fabrication de menuiseries aluminium sur mesures, prêtes à la pose et d'autre part, le thermolaquage sur supports aluminium et acier.

Concernant la menuiserie aluminium, outre les produits traditionnels, FIMAT s'est également orientée vers des conceptions de haute technicité destinées aux grands groupes de construction; parmi elles, le châssis respirant à double vitrage qui permet d'obtenir une isolation du plus haut niveau. Il est particulièrement utilisé en façade sur les tours de grande hauteur. Les fabrications de FIMAT ont été choisies pour de grands chantiers régionaux dont, entre autres, l'aéroport de Nice, le CHU de Nîmes, le Palais de la glisse à Marseille…

Quant au thermolaquage, il consiste en l'application de revêtement polyester suivie d'une polymérisation au four. Les peintures sont des produits secs, sans solvant, en poudre, applicables par un opérateur spécialisé équipé d'un pistolet électrostatique. L'opération de polymérisation qui suit est réalisée par une cuisson au four suivant process. La préparation de la surface à peindre est essentielle pour l'obtention d'un résultat de haute qualité. De multiples couleurs et aspects sont possibles suivant les peintures utilisées. Ce procédé, utilisé en revêtement protecteur et décoratif, compte tenu d'un panel très large de couleurs et d'aspects, peut s'appliquer sur toutes sortes de fabrications.

« Lorsque, il y a neuf mois, j'ai repris cette entreprise, elle comptait six salariés. A l'heure actuelle, notre effectif a plus que doublé et certains collaborateurs possèdent près de trente années d'ancienneté. La croissance de notre effectif est due principalement au développement que nous avons su apporter au pôle thermolaquage » poursuit Patrick Saint Etienne.

Cette expérience vaut à l'entreprise, implantée dans un bâtiment de 2500m², de pouvoir délivrer la Garantie Responsabilité Service Produit sur 10 ans sur le thermolaquage, l'équivalent de la garantie décennale du bâtiment.

Dernière précision, les produits FIMAT entre dans l'éventail des produits 100% français ! Une valeur ajoutée dans l'air du temps.

« FIMAT » 1659 avenue Robert Brun, Camp Laurent, 83500 La Seyne sur Mer
Tél. 04 94 10 95 95 - Fax : 04 94 06 47 29
Emal : patrick@fimatfrance.fr - Site : www. Fimatfrance.fr

VENTES

- 400 m²
sur parcelle de 3000 m²
Parc de Signes
520 000 € HT
TANGA INVESTMENT 06 92 04 53 53

- 94 m²
Dernière opportunité dans immeuble haut de gamme, bureau neuf, cloisonné, climatisé
Avenue de Lisbonne - 83500 La Seyne
280 000 € HT
Coralia Immobilier 06 59 34 63 31

- 38 m²
Bureau en ZFU, disponible immédiatement.
83500 La Seyne
D'Alton Scott - M. Palenzuela 06 26 38 15 50

- 60 m²
Bureau en ZFU, disponible immédiatement.
83500 La Seyne
D'Alton Scott - M. Palenzuela 06 26 38 15 50

- 2000 m²
Locaux d'activités divisibles à partir de 140 m².
83140 Six Fours
D'Alton Scott - M. Palenzuela 06 26 38 15 50

- 940 m²
Local d'activités en R+1 dont 145 m² de bureaux cloisonnées et climatisés sur 2880 m² de terrain, disponibilité 01/01/12.
ZI Camp Laurent - 83500 La Seyne
1 000 000 € HD
DTZ Jean Thouard
Jean-Philippe Cas 04 94 41 34 34 - 06 88 24 25 68

- 886 m²
Local d'activités en R+1 composé d'un atelier avec bureau de 504 m² en RDC et 383 m² de bureaux en étage, disponibilité 01/01/12.
ZI Jean Monnet - 83500 La Seyne
1 410 000 € HD
DTZ Jean Thouard
Jean-Philippe Cas 04 94 41 34 34 - 06 88 24 25 68

- 73 – 78 – 81 – 86 – 116 – 209 – 320 – 640 m²
Bureaux neufs climatisés, possibilité de petit bâtiment indépendant, parkings privatifs, environnement de qualité, disponibilité Immédiate.
L'Arboretum I & II - 83140 Six Fours
2 200 € HT/m²
DTZ Jean Thouard
Boris Bernois 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

- 2000 m²
Projet de local d'activités divisible en deux lots de 1000 m² sur un terrain de 4000 m².
ZI Les Plage - Six Four
1300 € HT/m²
DTZ Jean Thouard
Jean-Philippe Cas 04 94 41 34 34 - 06 88 24 25 68

- 30 – 50 m²
Bureaux cloisonnés, climatisés, sanitaires en parties communes, parkings privatif
Centre d'Affaires des Playes - 83500 La Seyne
66 000 € Hors Droits pour le lot d'environ 30 m² (comprenant 1 place de parking)
110 000 € Hors Droits pour le lot d'environ 50 m² (comprenant 2 places de parking)
DTZ Jean Thouard
Boris Bernois 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

- 500 m² + 400 m²
Bâtiment en ZFU, RDC 500 m² dont 100 m² de bureaux + mezzanine 70 m², étage 400 m² de bureaux déjà loués (baux commerciaux), les bureaux climatisés, l'atelier chauffage gaz, alarme, parking, disponible décembre 2011.
1 350 000 €
Mme Mira 04.94.10.87.80

LOCATIONS

- 106 m²
Bureau, tout équipé, zone franche urbaine.
Av. de Rome - Espace Vie - 83500 La Seyne
22 € TTC/m² + charges
Mme Gharby 09 71 52 02 44

- 60 m²
Bureau, tout équipé, zone franche urbain.
Av. de Rome - Espace Santé III - 83500 La Seyne
24 € TTC/m² + charges
Mme Gharby 09 71 52 02 44

- De 135 m², 150 m² et jusqu'à 300 m²
Bureaux, climatisation, parkings privatifs et visiteurs, vidéosurveillance, portail électrique, espaces verts.
Business Park des Playes - 83500 La Seyne
A partir de 160 € /m²/an HT HC
BUSINESS TO BUILDING 04 94 06 57 41 - 06 18 95 45 74

- 3200 m² divisible à partir de 800 m²
Entrepôt, deux quais de déchargement, parkings privatifs, vidéosurveillance, portail électrique, disponible en juin 2012.
Business Park des Playes - 83500 La Seyne
A partir de 80 € /m²/an HT HC
BUSINESS TO BUILDING 04 94 06 57 41 - 06 18 95 45 74

- 16 m²
Bureau équipé et meublé pour 2 postes de travail, entresol.
ZFU, Centre d'affaires Monbur'o - 83500 La Seyne
424 € HT Charges comprises
Mme de Bérail 04 94 10 73 00 - 06 61 24 52 87

- Domiciliation d'entreprises
Centre d'Affaires Monbur'o - 83500 La Seyne
60 € HT / mois ou 150 € HT / Tri
Mme de Bérail 04 94 10 73 00 - 06 61 24 52 87

- 250 m²
Local commercial avec parking (à côté boulangerie Borea).
Bd De Lery - 83140 Six Fours
12 € HT/m²/mois
AGENCE JOLY 04 94 10 28 66

- 160 m²
Bureau neuf 1er étage, très bel emplacement.
Avenue de l'Europe (à côté de Métro) - 83140 Six Fours
15 € HT/m²/mois
AGENCE JOLY 04 94 10 28 66

- 73– 78 – 81 – 86 – 116 – 209 – 320 – 640 m²
Bureaux neufs climatisés, possibilité de petit bâtiment indépendant, parkings privatifs, environnement de qualité, disponibilité Immédiate.
L'Arboretum I & II - 83140 Six Fours
165 € HT/HC/m²/an
DTZ Jean Thouard
Boris Bernois 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

- 85 – 178 – 345 m²
Bureaux cloisonnés, climatisés, ascenseur, parkings privatifs, disponibilité immédiate.
TECHNOPOLE VAR MATI - 83190 Ollioules
160 € HT/HC/m²/an
DTZ Jean Thouard
Boris Bernois 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

- 70 m²
Bureaux cloisonnés en rez-de-chaussée, proches autoroute, parking.
Parc Burotel - 83140 Six Fours
750 € HT/HC/mois
DTZ Jean Thouard
Boris Bernois 04 94 41 34 34 - 06 78 54 91 95

- 466 m²
Entrepôt de 466 m² dont 112 m² de bureaux cloisonnés avec sanitaires, 1 accès PL de plain-pied, disponibilité immédiate.
Zi de Camp Laurent - 83500 La Seyne
45 600 € HT/an
DTZ Jean Thouard
Jean-Philippe Cas 04 94 41 34 34 - 06 88 24 25 68

- 345 m²
Local 2e étage, TBE sur axe passant avec ascenseur pkg commun.
Quartier Léry
9 € le m², Charges en sus
Hon. Agence 10% L. Annuel + 150 € F.D
Agence Papazian 04 94 10 58 19

- 25 m²
Bureaux 1er étage TBE climatisation réversible parking aisé.
Rue d'Helsinki
600 €, Charges en sus
Hon. Agence 10% L. Annuel + 150 € F.D
Agence Papazian 04 94 10 58 19

-De 35 m² à 150 m²
Bureaux zone franche immeuble APOTHIKA divisibles et modulables dans immeuble de standing pkg privé.
20 € le m² HT, Charges en sus
Hon. Agence 10% L. Annuel + 150 € F.D
Agence Papazian 04 94 10 58 19

- 25 m²
Bureau au 1er étage dans immeuble de standing, parking privé.
Rue du Luxembourg
400 € HT, Charges en sus
Hon. Agence 10% L. Annuel + 150 € F.D
Agence Papazian 04 94 10 58 19

- 37 m²
Bureaux 2e étage climatisé en ZFU, standing récent, balcon fumeurs, parking, salon d'accueil collectif, site sécurisé.
Bâtiment Apothika - 83500 La Seyne
16 € HT/HC/m²
M. Borel 06 85 10 34 09 - 04 94 29 05 02

- 35 m²
Bureaux 1er étage climatisé en ZFU, standing récent, balcon fumeurs, parking, salon d'accueil collectif, site sécurisé
Bâtiment Apothika - 83500 La Seyne
16 € HT/HC/m²
M. Borel 06 85 10 34 09 - 04 94 29 05 02

- 115 m²
Bureaux 1er étage climatisé en ZFU, standing récent, balcon fumeurs, parking, salon d'accueil collectif, site sécurisé,
Bâtiment Apothika - 83500 La Seyne
16 € HT/HC/m²
M. Borel 06 85 10 34 09 - 04 94 29 05 02

- 100 m²
Bureau plein sud, open space
Avenue de Copenhague - Parc de Signes
850 € HT
TANGA INVESTMENT 06 92 04 53 53

- 150 m²
Bureau.
Avenue de Berlin - Parc de Signes
1200 € HT en RDC
TANGA INVESTMENT 06 92 04 53 53

- 400 m²
Entrepôt
Allée des Jacarandas - Parc de Signes
2400 € HT
TANGA INVESTMENT 06 92 04 53 53

- 35 m²
Bureau en ZFU, 1er étage, climatisation, alarme, parking.
83500 La Seyne
650 € HT/mois charges comprises
Mme Mira 04 94 10 87 80

- 130 m²
Bureaux parfait état, cloisonnés, climatisés avec 6 places de parking;
ZFU 83500 La Seyne
1690 € HT/HC/mois
06 48 79 21 82

N'hésitez pas à nous transmettre toutes les nouvelles concernant la zone d'activités, par mail à : adeto@wanadoo.fr ou au 04 94 63 16 08